



LA DIRECTION DE NOVOTEL DEMANDE L'EXPULSION DES GREVISTES, LE TRIBUNAL RENVOI LA DECISION AU 08 NOVEMBRE !

Hier avait lieu l'audience au TGI de Paris à la suite de la demande de la direction du NOVOTEL Chatelet les Halles d'expulsion des grévistes.

Le tribunal a donné raison aux grévistes et a refusé de statuer sur la demande de la direction dans les 48 heures : la décision sera rendue le 08 novembre.

C'est donc une défaite pour la direction du NOVOTEL !

20 jours de grève, la direction doit négocier !

Les salariés ont déposé un cahier revendicatif dès le premier jour de grève. Face à ces revendications légitimes, la direction refuse toute forme de négociation et use même de la provocation en proposant le versement de 25 € supplémentaires sur la prime de fin d'année : **c'est inadmissible !**

La direction du NOVOTEL tente de nouvelles manœuvres pour intimider les grévistes !

Après avoir fait appel à la police et aux huissiers et tenter d'empêcher la présence des organisations syndicales, la direction à cette fois ci déposé plainte contre le représentant SUD et n'a pas hésité à porter à son égard des accusations mensongères. Tout les grévistes présents s'accordent à dire que les faits reprochés au représentant SUD sont mensongers !

Aujourd'hui, la balle est dans le camp de la direction qui doit cesser toute forme d'intimidation et toutes les manœuvres visant à casser la grève. SUD et la CGT ne lâcherons rien. Aucune négociation ne doit se faire sans les représentants syndicaux !

REPRÉSENTANT SUD .M.KHANCHOUCHE TEL 0625438328



20ème jour de grève

le 26 octobre 2011

Les femmes de chambre sont en grève depuis le 06 octobre 2011 Novotel de Paris les halles

NOUS SOMMES 35 SALARIES ,
NOUS REVENDIQUONS :

- *Suppression de la clause de mobilité dans tous les contrats,*
- *Paiement du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés à 100 %.*
- *13^{ème} mois pour tous, plus une création d'une prime de vacance à 50%*
- *Augmentation et déplaçonnement de la prime d'expérience,*
- *Un avancement automatique tous les 4 ans après 15 ans d'ancienneté dans l'activité du nettoyage,*
- *Prise en charge de la mutuelle à 50 % par l'employeur,*
- *Tickets- restaurant pour tous les salariés : 4 euros*
- *Remplacement des salariés absents toutes causes à partir d'une journée d'absence,*
- *Heures supplémentaires attribuées en priorité aux salariés à temps partiel,*
- *Passage de tous les CDD en CDI*
- *Dotation de tenues de travail suffisante régulièrement lavées par les employeurs, chaussures de sécurité pour hommes et chaussons pour femmes ainsi que des gants pour l'ensemble des salarié(e)s.*
- *Pas de mutation forcée pour Mme MARGUERITTE et l'ensemble des salarié(e)s*
- *Augmentation de salaire pour tous de 150 euros*
- *Rappel des heures supplémentaires à tous les salariés sur les cinq dernières années.*
- *Pas plus de 12 chambres à nettoyer pour 6 heures de travail.*

Autrement dit, nous exigeons la renégociation de la convention collective propreté pour améliorer nos salaires et nos conditions de travail sur la base des revendications ci-dessus.

SALARIES SIN&STES – CLIENTS NOVOTEL
SOUTENEZ NOTRE ACTION, SOUTENEZ NOS REVENDICATIONS, FAITES EN
SORTE QU'ELLES DEVIENNENT LES VÔTRES,